

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1364

présenté par

M. Goujon

à l'amendement n° 1350 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 12

À l'alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« Paris, »,

insérer les mots :

« des maires d'arrondissement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement remédie à l'oubli des maires d'arrondissement de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris .